



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Iran

Question écrite n° 55097

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'incarcération d'une universitaire française arrêtée en Iran le 1er juillet dernier et accusée d'espionnage. Ces arrestations deviennent inquiétantes dans ce pays, car ils font suite à ceux d'employés de l'ambassade britannique à Téhéran (Iran). En effet, depuis les élections présidentielles iraniennes et les graves violences qui ont suivi, le pouvoir iranien a procédé à des arrestations abusives d'européens, ce qui est un fait sans précédent dans les habitudes des relations internationales. Elles ne sont malheureusement pas une première dans ce pays. L'Europe, et plus particulièrement la France, se doivent d'adopter une attitude de plus grande fermeté à l'égard du pouvoir iranien, pour prouver que nous n'accepterons pas de nouvelles atteintes aux droits de l'Homme. De plus, la solidarité européenne devrait s'affirmer de façon plus visible dans une telle affaire internationale et avec un tel pays. Il lui demande donc de lui préciser la position de la France.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire s'est enquis de l'attitude du Gouvernement français à l'égard de la détention de Mlle Clotilde Reiss et de la situation en Iran. Mlle Clotilde Reiss a été arrêtée le 1er juillet, à l'aéroport de Téhéran, alors qu'elle s'apprêtait à quitter le pays après avoir exercé durant cinq mois les fonctions de lectrice de français à l'université d'Ispahan. Cette affaire s'ajoute effectivement à la détention, maintenant terminée, de neuf employés iraniens de l'ambassade britannique à Téhéran. La détention totalement injustifiée de notre compatriote, depuis cette date, provoque incompréhension et colère dans l'opinion française et appelle une réponse politique forte. Le ministre des affaires étrangères et européennes a publiquement dénoncé l'arrestation de Clotilde Reiss et marqué très fermement, à l'attention des autorités iraniennes, que les accusations d'espionnage portées contre elle étaient sans fondement et que nous exigeons sa libération immédiate. L'ambassadeur de France à Téhéran a pu rendre visite à Clotilde Reiss et s'entretient régulièrement avec elle par téléphone, afin de s'assurer qu'elle est en bonne santé et correctement traitée, ainsi que pour transmettre les messages entre elle et sa famille. Le ministère des affaires étrangères et européennes a prévenu les autorités iraniennes que cette détention, s'il n'y était pas mis fin très rapidement, ne pourrait pas être sans conséquences sur certains aspects de la relation bilatérale. Le ministère des affaires étrangères et européennes a également sollicité la solidarité européenne, afin que tous les pays membres de l'Union relaient notre préoccupation. Ils l'ont fait, notamment, à l'occasion de convocations des ambassadeurs d'Iran dans leurs capitales, à partir du 7 juillet, alors qu'ils relayaient également les protestations de l'Union européenne au sujet de la détention de plusieurs employés iraniens de l'ambassade britannique. De manière générale, la France a été, au cours de ces dernières semaines, à la pointe des appels de la communauté internationale au respect des droits de l'homme en Iran. Nous avons fermement condamné la répression brutale de manifestations pacifiques, les atteintes à la liberté de la presse et les arrestations de nombreuses personnalités en raison de leurs opinions.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55097

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juillet 2009, page 6942

**Réponse publiée le :** 11 août 2009, page 7821